

Séance Conseil communal du 10 octobre 2023

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 30 conseillers/ères
La Municipalité
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Philippe Gonçalves Guerra
M. David Rossier
Mme Sylvie Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Assermentation de deux conseillers
2.	Procès-verbal de la séance du 27 juin 2023
3.	Communications du bureau
4.	Communications de la Municipalité
5.	Préavis N° 06/2023 - Demande de crédit pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable à la Forcla
6.	Préavis N° 07/2023 - Candidature d'adhésion du site clunisien « Eglise St-Nicolas de Myre de Rougemont » au Patrimoine de l'UNESCO
7.	Préavis N° 08/2023 - Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2024
8.	Préavis N° 09/2023 - Demande de crédit pour la mise en place du ski bus pour la saison 2023/2024
9.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Assermentation de deux conseillers

Le Président souhaite préciser que M. Yan Vejlupek était premier vident-ensuite. Il a toutefois décliné sa charge directement après les élections. Ce sont ainsi MM. Ludo Van der Heyden et Jan Poulie qui sont assermentés ce jour.

MM. Poulie et Van der Heyden se présentent brièvement. Ils se réjouissent de leur nouvelle fonction. La bienvenue leur est adressée. Le Président tient à saluer M. Jean-Claude Henchoz qui l'avait lui-même assermenté en 2004.

Le nombre de conseillers présents passe ainsi à 32.

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Trois conseillers sont excusés pour le présent Conseil. Dorénavant, le Président apprécierait que les éventuels excusés le fassent directement auprès de lui-même et non par personne interposée.

Les Conseils 2024 ont été fixés aux dates suivantes :

- *Mardi 19 mars 2024*
- *Mardi 25 juin 2024*
- *Mardi 8 octobre 2024*
- *Samedi 7 décembre 2024*

De nouveaux autocollants « Commune de Rougemont » sont remis à chaque conseiller. D'autres exemplaires sont à disposition gratuitement auprès du greffe.

Un classeur contenant toutes les initiatives populaires en cours est mis à disposition des conseillers s'ils souhaitent les étudier ou les signer.

Un présent est remis à l'ancien Président, M. Thierry Gerber, en le félicitant pour ses 2 années de présidence.

4. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Au vu des lenteurs de traitement du PACom, une séance d'urgence est agendée à la fin du mois avec Mme Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département. Elle a pour but d'évoquer les différents points qui pourraient encore ralentir le processus, selon les informations communiquées lors du précédent Conseil. La Municipalité souhaite maintenant une décision claire qu'elle soit positive ou négative. En effet, un éventuel refus ouvrirait les voies de recours pour la Commune de Rougemont.

Le Service d'Entraide du Pays d'Enhaut a sensibilisé la Municipalité à la difficulté de recruter des bénévoles pour amener des personnes à mobilité réduite à des rendez-vous médicaux. Des informations supplémentaires sont disponibles auprès du greffe ou sur le site de Pays d'Enhaut Région Économie et Tourisme (PERET).

La Municipalité a participé à divers ateliers dans le cadre des travaux de stratégie régionale de développement économique 2024-2028. La stratégie va être validée cette semaine par le comité de PERET. Le dossier sera ensuite présenté aux 3 Communes pour approbation. Une mise à jour du rapport intercommunal sur la stratégie des remontées mécaniques datant de 2017 est prévue dans ladite stratégie.

Mme Michèle Genillard

Suite à la démission de M. Eric Fatio de son poste de Municipal, les changements suivants sont à relever :

M. Pascal Berruex siègera aux comités de l'ASIPE, de l'ARPAJE et de l'ARASAPE.

Pour l'ASIPE, à noter que les deux nouveaux représentants au Conseil intercommunal pour Château-d'Oex sont MM. Maxime Lenoir et José Lourenço Duque.

Pôle Santé du Pays-d'Enhaut :

Mme Anne Weil Lévy a repris la présidence au 1er août 2023. La vice-présidence est assurée par M. Maximilien Stauber, délégué de la Municipalité de Château-d'Oex alors que M. Yvon Jeanbourquin assume la direction ad interim. Un important travail est en cours afin de rétablir un climat de confiance au sein des équipes. Les différents services cantonaux de la santé apportent un soutien important, notamment par l'analyse d'un spécialiste de la santé, M. Olivier Linder, au niveau comptabilité et finances mais également fonctionnement général et organisation de l'ensemble des services. Le but étant d'évaluer les pistes de restructuration et l'établissement d'un business plan.

L'inauguration de l'EMS Les Gentianes s'est très bien déroulé.

Au niveau des projets, il est prévu de développer la gériatrie aigue par l'engagement d'un médecin spécialisé. Des études sont en cours pour l'éventuel remise en œuvre d'exams de type gastro et coloscopies ainsi que du bloc opératoire.

Des discussions avec nos voisins, les dirigeants de Gesundheit Simme Saane (GSS), sont prévues pour favoriser le partage de prestations hospitalières. Un entretien est déjà agendé lors de la prochaine rencontre inter-municipalités Pays d'Enhaut – Saanenland.

Mme Annie Schwitzguebel

L'Hôtel de Commune reflète l'image de Rougemont. La Municipalité travaille à trouver un gérant de qualité. L'idée du DDP a été abandonnée.

En ce qui concerne le déménagement de l'Office du Tourisme, une annonce va paraître pour relouer les locaux et un remaniement va être entrepris.

M. André Reichenbach

L'Office du Tourisme de Rougemont a souhaité déménager dans le local sis à la Place de la Fontaine, anciennement Boutique Angélique.

M. Gilles Châtelain est félicité pour sa nomination au comité du Parc Naturel Régional Gruyère Pays d'Enhaut.

M. Marcel Moratti

Les travaux prévus cette année sur la Route des Fenils se termineront ces prochaines semaines. Le solde des travaux sera effectué l'année prochaine.

M. Stéphane Von Siebenthal

N'a pas de communications.

Mme Cindy Morier

N'a pas de communications.

<p>5. Préavis N° 06/2023 Demande de crédit pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable à la Forcla</p>
--

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Albert Lenoir pour la commission routes et infrastructures.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rachel Schwitzguébel procède à la lecture de diverses informations complémentaires qui sont parvenues à la commission en fin de semaine dernière par le boursier. Elles sont jointes au présent procès-verbal.

M. Urweider est abasourdi par le coût ayant passé du simple au double depuis 2011. Le réservoir de l'Arête avait coûté env. CHF 1.5 mio. Il serait intéressant de comparer selon les m3. De plus, 8000 m3 sont évacués pour un réservoir de 2600 m3. Le projet semble incohérent, il semble nécessaire que le bureau d'ingénieurs se justifie.

M. Moratti précise que l'estimation a été faite dans le seul but de trouver l'emplacement idéal. L'estimation n'a pas du tout été établie pour figurer au budget. Quant au réservoir de l'Arête, si l'on compare aux m3, celui de la Forcla coûterait 4.2 mio. Il faut ensuite ajouter 1 mio. pour les travaux spéciaux plus les coûts du chemin d'accès.

Quant au volume, il y a d'importants murs en béton à prendre en compte. A l'intérieur du réservoir, des murs permettant la circulation de l'eau sont construits. Le réservoir étant enterré et figurant sur un terrain pentu, un terrassement important est nécessaire. Il n'y a donc pas que les m3 du volume d'eau à prendre en compte.

M. Urweider se questionne sur l'amortissement du réservoir sur 60 ans. M. Moratti mentionne que le réservoir actuel date de 1935. Il a duré bien plus de 60 ans, l'amortissement prévu semble ainsi raisonnable.

M. Roger Yersin demande si le réservoir sera remblayé. Oui, répond M. Moratti. Seule la porte d'entrée restera visible. La terre qui servira à couvrir le réservoir est premièrement évacuée puis ramenée lorsque les travaux seront terminés. Il est en effet inimaginable de stocker un tel volume dans un terrain en pente.

M. Bernard Yersin relève que la route est limitée à 30 tonnes. Effectivement, confirme M. Moratti. L'évacuation ne pourra donc être faite qu'avec des camions 4 essieux.

M. Van der Heyden s'inquiète des surcoûts liés au terrain en pente. Un terrain plus plat ne serait-il pas plus économique ? D'autre part, est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de répartir les besoins sur 2 réservoirs ? M. Moratti informe des différents réservoirs existants sur la Commune. Au niveau de l'emplacement, les quatre endroits proposés sont en zone de danger. Toutefois, l'endroit choisi est celui pour lequel le risque est le plus faible.

M. Châtelain apprécie les recherches d'économie de coût qui ont été faites. Est-ce que des économies au niveau du gros œuvre ne pourraient pas être effectuées ? Par le turbinage de l'eau, par exemple. M. Moratti informe que le Canton a mandaté un bureau d'ingénieur pour étudier des possibilités de turbinage.

M. Cédric Morier demande si une projection des couts à long terme pour la population a été étudiée. M. Moratti informe que la réflexion est en cours à la Municipalité. M. le Syndic ajoute que les taxes sont un vaste sujet qui touche toutes les Communes de montagne.

M. Roger Yersin demande où sera stockée la terre qui devra être ramenée pour couvrir l'ouvrage. M. Moratti informe que l'entrepreneur a la responsabilité de gérer ce point.

M. Saugy rappelle que l'eau doit être autofinancée, les taxes vont donc obligatoirement augmenter. Effectivement, répond M. Moratti, toutefois l'augmentation sera plus faible pour un amortissement sur 60 ans plutôt que sur 30 ans.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder à la construction du nouveau réservoir d'eau potable à la Forcla.**

Est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 5'352'500.00. Pour ce faire, le compte N°9144.14 sera ouvert au bilan.**

Est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire de CHF 5'352'500.00, si nécessaire.**

Est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 5'352'500.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions

- **D'amortir, cet investissement selon les amortissements prévus dans MCH2 de la manière suivante :**

- Réservoir, conduites, études CHF 5'241'700.00 60 ans
- Télécommande CHF 110'800.00 15 ans

Est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions

M. Moratti remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis. Tout le possible va être fait pour ne pas utiliser le poste au budget « divers et imprévus » se montant à 10% du projet.

6. Préavis N° 07/2023 Candidature d'adhésion du site clunisien « Eglise St-Nicolas de Myre de Rougemont » au Patrimoine de l'UNESCO
--

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Annie Blum.

Le Président ouvre la discussion.

M. Châtelain demande si la Commune de Rougemont fait déjà partie de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) et de l'association des Sites Clunisiens. Oui, répond M. Reichenbach.

Quelle est la demande exacte faite au Conseil communal ? se questionne M. Châtelain. Le législatif doit se prononcer pour permettre le dépôt de candidature à l'UNESCO, répond M. Reichenbach, selon la formule des sites européens clunisiens.

M. Van der Heyden appuie pleinement cette démarche. En complément, M. Reichenbach précise que 3 groupes de travail ont été créés dont 1 groupe procède aux recherches historiques sur l'arrivée des moines à Rougemont.

En complément aux remarques de M. Châtelain, M. Cédric Morier souhaite relever qu'il s'agit donc uniquement d'un soutien à la Municipalité dans sa démarche. Effectivement, c'est ce qui est demandé, répond M. Reichenbach.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches visant à inscrire la Commune de Rougemont, par le biais de la FESC, dans le processus de la candidature susmentionnée.**

Est accepté par 28 oui, 1 non et 2 abstentions

M. Reichenbach remercie le Conseil pour son appui. L'UNESCO étant reconnu mondialement, il s'agit d'une bonne opportunité de faire découvrir Rougemont.

7. Préavis N° 08/2023 Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2024
--

Mme Marie Nussbaumer procède à la lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière est favorable à la proposition de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **D'approuver l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté**

Est accepté à l'unanimité

- **De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2024.**

Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis. Elle espère proposer un taux plus attractif à l'avenir mais préfère rester prudente pour l'instant.

8. Préavis N° 09/2023

Demande de crédit pour la mise en place du ski-bus pour la saison 2023/2024

M. Jean-Pierre Urweider procède à la lecture du rapport de la commission en charge de l'étude du préavis. Un amendement est proposé quant au mode d'exploitation du ski-bus.

M. Reichenbach revient sur les informations communiquées dans le préavis. Une erreur est survenue, le bénéfice de CHF 629'218.72 est en fait un déficit. La Municipalité voulait mentionner que la marge d'autofinancement est positive et permet d'absorber les coûts du ski-bus. De plus, le budget 2023 ne tenait pas compte de l'augmentation de la taxe de résidence validée par le Conseil en décembre dernier, montant estimé à CHF 600'000.-.

M. Urweider souhaite confirmation que la Municipalité est apte à financer ce coût par des rentrées liées au tourisme. Pratiquement, répond M. Reichenbach. Les CHF 600'000.- évoqués plus haut sont injectés dans le compte 1600 Tourisme. Toutefois, d'autres charges sont portées au débit de ce compte dont les remontées mécaniques.

Mme Annie Blum demande précision sur le montant réclamé. En effet, CHF 30'000.- provenant du FET, le coût final serait de CHF 59'000.-. C'est cela, confirme M. Reichenbach.

M. Thierry Gerber souhaite informer que le train ne sera plus compris dans les abonnements de ski. Il y aura donc certainement moins de personnes arrivant par le train et ayant besoin du ski-bus. En complément, M. Reichenbach informe qu'une discussion est en cours pour offrir la gratuité du train à chaque skieur résidant au moins une nuit dans la région. Les indigènes ne sont pas concernés.

Mme Rachel Schwitzguébel trouve le ski-bus très onéreux en relation avec la période d'ouverture des remontées mécaniques. Le nombre de jours de fermeture de la Videmanette se monte entre 5 et 8 jours par saison. Elle ne trouve donc pas raisonnable d'amender le préavis.

Mme Laurence Sieber apprécierait qu'il n'y ait pas uniquement les résidents secondaires qui soient favorisés. Des efforts pour les résidents principaux devraient être étudiés.

M. Reichenbach rappelle que la taxe de résidence ayant été augmentée, des services supplémentaires doivent également leur être proposés. Les résidents secondaires apprécient de ne plus utiliser leur voiture lorsqu'ils sont à Rougemont. M. le Syndic souhaite préciser que la gratuité du train était financée par les Communes dont en grande partie celle de Sannen. Cette dernière a renoncé argumentant que ses résidents bénéficient déjà de la gratuité du train en séjournant dans la Commune.

M. Châtelain relève que des bus sur demande existent déjà dans d'autres lieux. La réflexion devrait se faire sur ce point pour les années prochaines. A noter qu'une participation de CHF 100.- pour les abonnements des jeunes indigènes est déjà offerte. La réflexion du bus sur demande n'a pas été faite, relève M. Reichenbach, mais est pertinente.

M. Lenoir trouverait intéressant que le nombre de passagers soit relevé pour la saison à venir. Un comptage est prévu, répond M. Reichenbach.

M. Oesch souhaite connaître quelle était la participation de la Commune pour le ski-bus officiel les années précédentes. Environ CHF 20'000.-, répond M. Reichenbach.

Dans les régions où les transports publics ou remontées mécaniques sont gratuits, les hôtels participent-ils ? se questionne M. Oesch. Oui, informe M. Reichenbach. A étudier avec les régions pratiquant de cette manière pour l'avenir.

M. Urweider revient sur l'idée de ne pas faire fonctionner le bus lorsque les remontées sont fermées. L'idée n'est pas uniquement de faire des économies mais plutôt d'éviter des critiques sur des dépenses inutiles de la Commune. M. Reichenbach ne pense pas que le transporteur accepte de fonctionner uniquement à la demande, mais peut se renseigner en cas d'amendement. A noter que la Videmanette peut être fermée pour cause de vent par contre les autres remontées sont peut-être ouvertes.

M. Matthias Moratti se questionne sur le maintien du service de bus dans les Communes voisines. Les bus sont maintenus mais uniquement sur leur territoire, renseigne M. Reichenbach.

En complément, M. le Syndic informe que des réflexions ont lieu au niveau de PERET pour mettre en place des bus navettes sur l'entier du Pays d'Enhaut. Pour l'instant, il est à relever que le ski-bus a d'autres buts, par exemple le déplacement aux Allamans pour les boucles de randonnée.

Après de nombreuses réflexions, l'amendement est retiré.

La discussion est close, le Président passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place du ski bus pour la saison 2023-2024**

Est accepté par 13 oui, 11 non et 7 abstentions

- **D'octroyer à cet effet un crédit complémentaire, au budget 2023, de CHF 89'000.00 sur le compte N° 1601.3141 « Ski bus »**

Est accepté par 13 oui, 10 non et 8 abstentions

- **De financer ce montant par les liquidités communales**

Est accepté par 13 oui, 10 non et 8 abstentions

M. Reichenbach remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis. Il rappelle qu'il est important de rester attractifs pour les hôtes de Rougemont.

9. Divers et propositions individuelles

M. David Reihle

Apprécierait qu'il soit évité d'inviter des personnes antipatriotiques lors du 1^{er} août.

M. Jean-Albert Lenoir

Souhaite savoir qui offre la gratuité des remontées mécaniques lors du 1^{er} août. Il s'agit de la Commune, répond M. Reichenbach. M. Lenoir aimerait que ceci soit précisé sur les supports publicitaires. C'est déjà fait, renchérit M. Reichenbach.

Mme Annie Blum

Propose que des sponsors figurent sur le ski-bus. La Municipalité y avait déjà réfléchi, informe M. Reichenbach. A voir toutefois s'il s'agit vraiment d'une tâche communale.

M. Gilles Châtelain

Félicite la Municipalité de ne pas avoir cédé à la panique en rallumant l'éclairage public lors de la période de vols dans la région. L'éclairage est maintenant éteint à 00h30 en lieu et place de 23h30, informe M. Moratti. En complément, M. Reichenbach précise qu'il s'agit de s'aligner à l'horaire de fermeture des restaurants et du dernier train.

M. Pascal Oesch

Demande quelle est l'utilité des travaux entrepris aux abords de la Sarine. M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une zone polluée par des métaux lourds, historique d'une ancienne décharge. La zone est maintenant assainie, les matériaux ayant été évacués. Il s'agit également d'être en accord avec l'ordonnance fédérale sur les cours d'eau et rivières qui mentionne qu'il faut, dans la mesure du possible, redonner libre cours aux rivières pour la conservation des matériaux limoneux. M. Oesch pense que le problème de glissement de terrain va être accéléré. M. le Syndic prend acte et se renseignera sur les éventuelles conséquences à venir.

M. Jean-Pierre Urweider

Dans le cadre des travaux de la Sarine, est surpris qu'il n'y ait pas eu de mise à l'enquête. Elle était incluse dans la première mise à l'enquête d'assainissement datant de quelques années, informe M. Blum.

M. Guy Saugy

Souhaiterait connaître le coût des travaux entrepris à la Sarine. Le coût est public et figurait dans la mise à l'enquête, répond M. Blum.

M. Jean-Albert Lenoir

S'inquiète de la santé financière de la Consommation. Y a-t-il des répercussions pour les finances communales ? Les locations sont encaissées, répond Mme Annie Schwitzguebel. La Commune n'a pas d'engagements dans le commerce. Toutefois, la Municipalité est attentive à la situation.

M. David Reihle

Se questionne sur les loyers payés par l'Hôtel de Commune. Les loyers convenus sur le bail sont progressifs, informe Mme Annie Schwitzguebel. Ils sont honorés. Une augmentation est prévue l'année prochaine puis l'année suivante. Mme Schwitzguebel ne connaît pas les chiffres de tête mais renseignera lors du prochain Conseil.

Mme Rachel Schwitzguébel

Se questionne sur le terme du bail actuel de l'Hôtel de Commune. Il se termine en 2025, répond Mme Annie Schwitzguebel. La Municipalité est consciente des difficultés, s'occupe de cette affaire mais ne peut pas divulguer plus d'informations pour l'instant. En complément, M. le Syndic soulève que la Municipalité apprécierait d'être soutenue par le Conseil et la population sur son avis quant à la gestion de l'Hôtel de Commune.

M. Gilles Châtelain

Revient sur le crédit voté pour la place d'hélicoptère de l'hôpital. Ce projet est-il toujours d'actualité ? Le projet est actuellement en stand-by, répond Mme Genillard.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h25.

Rougemont, le 10 octobre 2023

Le Président du Conseil



Christophe Barbey



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa